

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 4 MAI 2015 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

Pascal Caron, directeur général est aussi présent.

M. Alain St-Louis ouvre la séance par la pensée d'usage

**150059 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 13 ET DU 21 AVRIL 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les procès-verbaux des séances du 13 et du 21 avril 2015 soient adoptés.

ADOPTÉE

**150060 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 30 avril 2015 totalisant la somme de 67 353,68 \$ et regroupant les chèques 25108 à 25145 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 31 765,92 \$ et regroupant les prélèvements no 815 à 852 soient approuvées.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL**

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, M. Pascal Caron, directeur général, dépose le rapport comparatif semestriel sur l'état des revenus et dépenses. Une copie de ce rapport est transmise aux membres du conseil.

**150061 RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf renouvelle le contrat à crédit variable (marge de crédit) au montant de 75,000 \$ pour le compte des opérations courantes de la Municipalité à la Caisse populaire Desjardins des Trois Vallées ;  
QUE le maire, M. Ronald Provost et la secrétaire-trésorière, Mme Lynda Foisy, soient autorisés à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

**150062 SALAIRE DE M. MARC TASSÉ – SAISON 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

SECONDÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le salaire de M. Marc Tassé pour l'année 2015 soit de 20,04 \$ de l'heure plus 9% de vacances.

QU'il bénéficie de ½ journée par mois travaillé de congé de maladie payé.

QUE M. Marc Tassé participe au Régime de retraite des employés conformément à la résolution 080031;

QUE cette résolution abroge la résolution 150036

ADOPTÉE

**150063 SALAIRE DE M. BENOIT PICHÉ – SAISON 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le salaire de M. Benoît Piché pour l'année 2015 soit de 18,54\$ de l'heure plus 6% de vacances.

QU'il bénéficie de ½ journée par mois travaillé de congé de maladie payé.

QUE M. Benoît Piché participe au Régime de retraite des employés conformément à la résolution 080031.

QUE cette résolution abroge la résolution 150037

ADOPTÉE

**150064            APPUI AU PROJET D’ALEXANDRE PERREAULT ET CAROLYNE LACAILLE**

ATTENDU QUE la ferme Jean-Claude et Madeleine Perreault SENC a choisi de cesser ses opérations et de vendre son quota de lait et son troupeau laitier;  
ATTENDU QUE Mme Carolyne Lacaille et M. Alexandre Perreault projettent d’acheter le quota et le troupeau laitier de la ferme Jean-Claude et Madeleine Perreault SENC pour le déménager sur une autre propriété située dans notre municipalité, sur le Chemin Le Tour Du Carré, en zone agricole;  
ATTENDU QUE plus de 58% du territoire de notre municipalité est zoné agricole;  
ATTENDU QUE l’agriculture constitue la principale activité économique du territoire de la municipalité de Brébeuf;  
ATTENDU QUE l’agriculture est fragile dans la région des Laurentides et que le maintien d’une ferme laitière peut faire une différence au niveau de l’économie locale et régionale;  
ATTENDU QUE la perte d’une ferme laitière sur notre territoire aurait un impact négatif sur la vitalité économique et sociale de notre territoire;  
ATTENDU QU’il est souhaitable de maintenir ce quota et ce troupeau laitier dans notre territoire et d’ainsi contribuer à la survie d’une ferme laitière;  
ATTENDU QUE le projet de Mme Carolyne Lacaille et M. Alexandre Perreault répond positivement à la problématique de la relève agricole dans notre région :  
ATTENDU QUE le projet de Mme Carolyne Lacaille et M. Alexandre Perreault est conforme au plan et règlements d’urbanisme de la municipalité de Brébeuf;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L’Heureux  
APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf appuie Mme Carolyne Lacaille et M. Alexandre Perreault dans leur projet d’achat et de relocalisation du quota et du troupeau laitier de la ferme Jean-Claude et Madeleine Perreault SENC sur le territoire de la municipalité de Brébeuf;  
QUE la municipalité de Brébeuf demande à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de prendre ces éléments en considération dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**150065            ENGAGEMENT D’UN MONITEUR POUR LE CAMP DE JOUR 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier  
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT  
QUE Zachary Denis-Flageole soit engagé comme moniteur pour le Camp de Jour 2015 pour une période de 8 semaines.  
QUE le salaire horaire soit de 10,80\$ + 4% de vacances et que le nombre d’heures travaillées par semaine soit de 40 heures.

**ADOPTÉE**

**150066            LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

**ADOPTÉE**

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général